



# BURKINA FASO

## PERSPECTIVES SYNDICALES SUR LES ODD

#HLPF2023

**LES TRAVAILLEURS RÉCLAMENT UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL POUR LA RELANCE ET LA RÉSILIENCE**

### LES TRAVAILLEURS ONT BESOIN DE RÉPONSES DURABLES AUX MULTIPLES CRISES

Le Burkina Faso est confronté à une situation nationale particulièrement difficile, ayant des répercussions considérables sur la mise en œuvre du Programme 2030. En 2022, le pays a connu deux coups d'État, le premier en janvier, le second en septembre. Par ailleurs, les fréquentes attaques terroristes menées par des djihadistes proches d'Al-Qaïda et de l'État islamique continuent de détruire les infrastructures publiques et privées du pays. En conséquence, plusieurs investissements publics et projets de développement ont été suspendus, les tensions sociales déstabilisent le pays et plus de 1,7 million de personnes ont été déplacées au sein même du pays, notamment dans les régions du Sahel et du Centre-Nord.

D'autre part, la situation mondiale, entre autres l'impact de l'agression russe de l'Ukraine et la politique « zéro COVID » en Chine, a eu une incidence négative sur le développement économique du pays, dont la croissance du PIB reste faible (2,7 % en 2022, par rapport à 6,9 % en 2021). En octobre 2022, le taux d'inflation en glissement annuel s'élevait à 13,5 %, par rapport à 3,3 % en octobre 2021. Le coût des denrées alimentaires a été particulièrement touché, avec une inflation de 22,8 % dans ce secteur. Pour répondre à la crise du coût de la vie, le gouvernement envisage de renforcer le stock national de sécurité alimentaire et de contrôler le prix des denrées alimentaires.

### LES SYNDICATS PARTICIPENT-ILS AUX DISCUSSIONS ?

Le gouvernement du Burkina Faso a intégré les ODD à son Programme national de développement économique et social II (PNDES II) pour 2021-2025, entré en vigueur au mois de juillet 2021. Ce programme s'inscrit dans la continuité du plan de développement précédent et comporte quatre axes principaux : consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ; approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique ; consolider le développement du capital humain et de la solidarité nationale ; et investir dans les industries orientées vers la croissance pour dynamiser l'économie et la création d'emplois. Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective supervise la mise en œuvre des ODD.

Cependant, le processus a été interrompu en raison des deux coups d'État successifs, dont le premier a eu lieu en janvier 2022, renversant le président élu démocratiquement. Le nouveau régime militaire a adopté un plan d'action de

transition qui a conservé les axes thématiques du PNDES II. Toutefois, le second coup d'État, qui a eu lieu en septembre 2022, a mis fin à la mise en œuvre de ce plan. Les autorités actuelles ont adopté leur propre plan d'action de transition.

Selon les syndicats, les moyens budgétaires dont dispose le gouvernement sont insuffisants pour déployer le programme PNDES II ou ses successeurs, 28 % des coûts n'étant pas couverts par des fonds nationaux ou extérieurs.

Les syndicats sont consultés par le gouvernement pour la mise en œuvre du Programme 2030, dans le cadre de dialogues sectoriels ou d'examen annuels. Ils ont également été consultés pour l'élaboration du PNDES II, aux côtés d'autres partenaires sociaux. Les ODD ne font pas l'objet de discussions dans le cadre du dialogue social en tant que tel, mais les avis des syndicats sont pris en compte de manière informelle. Les discussions dans ce cadre portent essentiellement sur la mise en œuvre de l'ODD 8.

#### TRANSPARENCE



Accès irrégulier à des informations limitées

#### CONSULTATION



Consultation informelle ou ad hoc

#### DIALOGUE SOCIAL



Contributions concertées soumises conjointement par les partenaires sociaux au gouvernement national



# LE TRAVAIL (DÉCENT) AVANCE-T-IL ?

Les progrès réalisés par le Burkina Faso en faveur des ODD sont au point mort et doivent être rapidement accélérés.

S'agissant de l'**ODD 1**, les indicateurs pour la **cible 1.1 (éradiquer l'extrême pauvreté)** montrent que, en 2018, 30,5 % de la population du pays vivait en dessous du seuil international de pauvreté et que 36 % des travailleurs se situaient en dessous du seuil de pauvreté, la situation étant plus marquée encore dans les régions rurales (43,7 % par rapport à 11,7 % dans les centres urbains). Avec un indice de développement de 0,449, le Burkina Faso comptait parmi les pays les moins développés dans le monde en 2021 (184 sur 191), un chiffre en baisse par rapport aux indicateurs de développement de 2019. S'agissant de la **cible 1.3 (systèmes de protection sociale adaptés au contexte national)**, en 2020, à peine 9,9 % de la population bénéficiait d'une forme ou l'autre de prestation en matière de sécurité sociale. Bien que la sécurité sociale ait été étendue aux travailleurs informels qui souhaitent en bénéficier, la couverture reste marginale. En 2018, le pays a commencé à mettre en place une assurance maladie universelle.

S'agissant de l'**ODD 5**, des mesures supplémentaires doivent être prises pour atteindre la **cible 5.4 (faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser)**, étant donné que 51,8 % des femmes qui ne participent pas au marché du travail considèrent que cette situation est imputable aux tâches domestiques. Toutefois, en ce qui concerne l'**ODD 5.5 (garantir la participation entière et effective des femmes)**, en 2015, les femmes représentaient la majorité des effectifs sur le marché du travail (52,6 %), bien que la majorité des employés de la fonction publique restent des hommes (52,6 %). Au Burkina Faso, les femmes en âge de travailler sont particulièrement désavantagées en termes d'accès à l'éducation. 76,8 % des femmes âgées de 16 à 64 ans n'ont pas suivi l'enseignement primaire (par rapport à 53 % des hommes), tandis que près de 20 % des hommes en âge de travailler ont au moins suivi l'enseignement secondaire, par rapport à 13,8 % des femmes. Même si le nombre de sièges occupés par les femmes au Parlement est passé de 8,1 % en 2000 à 13,4 % en 2020, cette proportion reste faible.

Des améliorations significatives doivent être envisagées en ce qui concerne l'**ODD 8**. Il est urgent de progresser en faveur de la **cible 8.3 (création d'emplois décents)**, étant donné que 94,3 % des travailleurs étaient employés dans l'économie informelle en 2018. Par ailleurs, le taux d'emplois précaires s'élevait à 89,7 % – 93,8 % parmi les femmes, 84,9 % parmi les hommes et 89,2 % parmi les jeunes. En ce qui concerne la **cible 8.5**

(**plein emploi productif et travail décent pour tous**), le taux de chômage est passé de 2,8 % en 2003 à 4,7 % en 2018. D'autre part, le sous-emploi était de 5,5 % en 2019. Les indicateurs NEET pour la **cible 8.6 (réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation)** s'élevaient à 41 % en 2018 (49 % pour les femmes, 30,4 % pour les hommes). Les indicateurs pour la **cible 8.7 (éliminer le travail forcé et les pires formes de travail des enfants)** sont alarmants : 40,6 % des enfants ont été mis au travail en 2014. Concernant la **cible 8.8 (défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs)**, 1659 accidents du travail ont été signalés en 2021, un chiffre qui, selon les syndicats, ne reflète pas l'ampleur de la situation réelle, vu le nombre de travailleurs non enregistrés et l'absence de déclaration des accidents par les employeurs. En 2020, le niveau de conformité du pays avec les droits du travail (liberté syndicale et négociation collective) était de 0,7, une baisse par rapport à 2018 (0,9).

Des progrès sont encore nécessaires pour réaliser l'**ODD 10**. En ce qui concerne la **cible 10.4 (parvenir progressivement à une plus grande égalité)**, en 2018, les 10 % de revenus les plus élevés contrôlaient 37,5 % du PIB, tandis que les 20 % de revenus les moins élevés ne représentaient que 5,5 % du PIB. La part du travail dans le PIB s'élevait à 46,4 % en 2019, une baisse par rapport à 2004 (51 %).

S'agissant de l'**ODD 13** et de la **cible 13.2 (incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales)**, on constate une absence de dialogue avec les syndicats pour la transition juste.

La réalisation de l'**ODD 16** suscite les plus vives inquiétudes. La **cible 16.10 (protection des libertés fondamentales)** est loin de pouvoir être atteinte, dans la mesure où les assassinats, les enlèvements, les disparitions forcées et les arrestations arbitraires de citoyens ordinaires perpétrés par des factions terroristes et paramilitaires ne cessent de se multiplier. Les journalistes sont souvent mis en danger : en avril 2021, deux reporters espagnols ont été abattus par des djihadistes présumés. Cette situation met en péril la liberté d'expression et celle de la presse.

## LES SYNDICATS DEMANDENT DE NE LAISSER PERSONNE SUR LE CÔTÉ

Les syndicats appellent les autorités du Burkina Faso à :

- Consulter les syndicats concernant le développement du plan qui succédera au PNDES II.
- Promouvoir la création d'emplois décents.
  - Lutter contre la fraude fiscale et douanière.
  - Interdire l'importation de certains produits pour protéger la production et les emplois locaux.
  - Ratifier les conventions de l'OIT n° 94 sur les marchés publics, n°189 sur le travail domestique et n° 181 sur la sous-traitance.
  - Octroyer des marchés publics au profit de la création d'emplois décents.
  - Augmenter le salaire minimum.
- Améliorer la protection sociale :
  - Ratifier la convention n° 102 de l'OIT sur la sécurité sociale.
  - Étendre la couverture sociale à toutes les franges de la population, y compris les travailleurs informels et indépendants.
  - Élargir l'éventail des prestations de retraite.
  - Mettre en place une couverture de santé universelle.
- Renforcer les droits des travailleurs :
  - Consulter les partenaires sociaux pour établir un code du travail plus complet et garantissant davantage de protections.
  - Harmoniser les salaires des employés de la fonction publique.
- Améliorer le dialogue social :
  - Renforcer le Conseil supérieur du dialogue social et le mandater pour réaliser une étude barométrique socio-économique, qui servira de base de discussion.
  - Ratifier la convention n° 151 de l'OIT sur les relations de travail dans la fonction publique et la convention n° 154 sur la négociation collective.



This publication has been produced with the assistance of the European Union. The contents of this publication are the sole responsibility of TUDCN/ITUC and can in no way be taken to reflect the views of the European Union.